

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-064

Séance du 19 novembre 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE DIX-NEUF NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusées : GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

OBJET : Demande de subvention LEADER pour les lots équipements.

M. le Maire expose à l'assemblée l'avancée du groupe de travail en charge de la gestion des lots équipements pour le projet d'aménagement de l'Espace culturel « Maison COLIN ». Il rappelle que ce lot est hors marché par rapport à la construction du bâtiment.

Le choix d'installation d'équipements techniques sophistiqués qui avait été fait au lancement du projet, sur conseil d'un technicien, est abandonné au profit d'équipements plus basiques. Plusieurs fournisseurs, dont la société CORAMA, ont proposé un devis pour des équipements d'installation de base permettant malgré tout la connexion de matériels professionnels d'éclairages, d'image et de son qui pourraient être apportés ou loués par les utilisateurs, voire même ensuite achetés par la commune en cas d'utilisation massive de la salle culturelle.

M. le Maire précise que le devis comprend en plus des lots sonorisation, lumières et vidéo projection, les équipements de scène amovible et rideaux, pour un montant total HT de 38 830,65 €, soit 46 596,78 € TTC.

M. le Maire présente le plan de financement éligible au programme LEADER 2023-2027 en précisant que la part de financement de la subvention LEADER sur ce type de matériels est calculée sur la base de 80 % du pourcentage maximum des subventions accordées pour tout projet porté par une collectivité territoriale (80 %), soit 64 % au maximum, ce qui représente un montant HT de 24 851,62 €, le reste à charge, soit un montant HT de 13 979,03 € étant financé avec les fonds propres de la commune.

Dépenses en HT			Recettes en HT		
Libellé	Montant	% réel	Libellé	Montant	% réel
1 - Equipements scéniques EURL CORAMA	15 236,65 €	39,24%	Subvention LEADER (64 %)	24 851,62 €	64,00%
Scène, rideaux, structure	8 606,93 €				
Installation structure et patience	6 460,32 €				
Livraison	169,40 €				
2 - Sonorisation EURL CORAMA	10 342,00 €	26,63%	Fonds propre de la commune	13 979,03 €	36,00%
Enceintes, amplificateur, micros...	8 792,00 €				
Câblage et installation	1 550,00 €				
3 - Lumière scénique et pilotage EURL CORAMA	6 646,00 €	17,12%			
Platine, projecteurs...	6 646,00 €				
4 - Projection vidéo EURL CORAMA	6 606,00 €	17,01%			
Écran	2 118,00 €				
Vidéoprojecteur	2 116,00 €				
Câblage et installation	2 372,00 €				
TOTAL	38 830,65 €	100,00%	TOTAL	38 830,65 €	100,00%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER l'achat d'équipements de scène, vidéo projection, sonorisation, lumières et pilotage pour l'Espace culturel « Maison COLIN » ;

APPROUVER le plan de financement prévisionnel, avec une sollicitation de subvention LEADER d'un montant HT de 24 851,62 € représentant 64 % du montant global du lot et un reste à charge pris sur les fonds propres de la commune d'un montant HT de 13 979,03 € représentant 36 % du montant global du lot ;

S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'opération et au BP 2024 ;

AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'achat d'équipements de scène, vidéo projection, sonorisation, lumières et pilotage pour l'Espace culturel « Maison COLIN » ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, avec une sollicitation de subvention LEADER d'un montant HT de 24 851,62 € représentant 64 % du montant global du lot et un reste à charge pris sur les fonds propres de la commune d'un montant HT de 13 979,03 € représentant 36 % du montant global du lot ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'opération et au BP 2024 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 novembre 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

